



# FLASH INFO MAREVILLAIS

## Le 27 mai 2020 le nouveau Conseil Municipal a pris ses fonctions.

Monsieur **JULES Vincent** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Maire de Mareuil-sur-Lay-Dissais** et immédiatement installé dans sa fonction.

Par arrêté préfectoral prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 1974, les communes de Mareuil-sur-Lay et Dissais ont été réunies en une seule. Un maire délégué a donc été élu pour la commune de Dissais. Celui-ci remplit dans la commune associée les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire.

**Madame ROMÉ Jeanne** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **Maire déléguée de Dissais** et immédiatement installée dans sa fonction.



M. JULES VINCENT



MME ROMÉ JEANNE

### LES ADJOINTS

Ont été proclamés **adjoints** et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur GENDRONNEAU Patrice : *(dans l'ordre)*



GENDRONNEAU  
Patrice



BAUD  
Patricia



COULLAUD  
Thierry



DELAVERGNE  
Amélie



FORGERIT  
Damien



GAUVRIT  
Laëtitia

### LES CONSEILLERS



BARAQUIN  
Vincent



BERTHOMÉ  
Malvina



CARTERON  
Cyrille



COLLIN  
Arnaud



DAVID  
Gérard



GODET  
Vanessa



GUYON  
Patrice



LA VAULLÉE  
Marie-Astrid



MARTIN  
Nadia



MORAND  
Michel



PINEAU  
Annick



RAYS  
Aurélie



ROUSSEAU  
Christophe



TEILLET  
Daniel

Par délibération le nombre **d'adjoints au Maire** a été fixé à six.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

La liste doit présenter des candidats des deux sexes de manière paritaire et en alternance.

## LES COMMISSIONS MUNICIPALES

FINANCES - DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE - COMMERCE ARTISANAT -  
AGRICULTURE

**Vice-Président : Patrice GENDRONNEAU**

Membres : Jeanne ROMÉ - Patricia BAUD - Damien FORGERIT -  
Thierry COUILLAUD - Vanessa GODET - Malvina BERTHOMÉ - Annick PINEAU -  
Daniel TEILLET - Patrice GUYON

VOIRIE - RÉSEAUX EAU -  
ASSAINISSEMENT - ÉCLAIRAGE PUBLIC

**Vice-Président : Damien FORGERIT**

Membres : Patrice GENDRONNEAU - Jeanne ROMÉ - Amélie DELAVERGNE -  
Laëtitia GAUVRIT - Thierry COUILLAUD - Daniel TEILLET - Patrice GUYON -  
Arnaud COLLIN

URBANISME - BÂTIMENTS PUBLICS  
CIMIÈRES - ENVIRONNEMENT URBAIN  
ET EXTÉRIEUR - SALLE OHELLO

**Vice-Présidente : Patricia BAUD**

Membres : Patrice GENDRONNEAU - Jeanne ROMÉ - Amélie DELAVERGNE -  
Thierry COUILLAUD - Damien FORGERIT - Marie Astrid LA VAULLÉE -  
Patrice GUYON - Arnaud COLLIN - Vincent BARAQUIN - Michel MORAND

SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES ET  
DE LOISIRS

**Vice-Président : Damien FORGERIT**

Membres : Patrice GENDRONNEAU - Laëtitia GAUVRIT - Christophe ROUSSEAU -  
Aurélié RAYS - Vincent BARAQUIN - Cyrille CARTERON - Vanessa GODET

ENFANCE - JEUNESSE - CONSEIL DES  
ENFANTS - CONSEIL DES SAGES

**Vice-Présidente : Laëtitia GAUVRIT**

Membres : Amélie DELAVERGNE - Aurélié RAYS - Vanessa GODET -  
Nadia MARTIN - Marie Astrid LA VAULLÉE - Annick PINEAU - Michel MORAND

CULTURE - FÊTES ET CÉRÉMONIES -  
TOURISME

**Vice-Présidente : Amélie DELAVERGNE**

Membres : Thierry COUILLAUD - Jeanne ROMÉ - Aurélié RAYS - Vanessa GODET -  
Nadia MARTIN - Annick PINEAU - Michel MORAND

COMMUNICATION - VIE ASSOCIATIVE -  
AFFAIRES SCOLAIRES - RESTAURANT  
SCOLAIRE - CAMPING - PISCINE

**Vice-Président : Thierry COUILLAUD**

Membres : Amélie DELAVERGNE - Jeanne ROMÉ - Laëtitia GAUVRIT -  
Cyrille CARTERON - Christophe ROUSSEAU - Nadia MARTIN -  
Marie Astrid LA VAULLÉE - Malvina BERTHOMÉ

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE  
(CCAS)

**Président : Vincent JULES - Vice-Présidente : Amélie DELAVERGNE**

Membres : Jeanne ROMÉ - Patricia BAUD - Daniel TEILLET - Jean Noël MATHÉ -  
Gérard HERBRETEAU - Marie Odile PERROCHEAU - Nathalie CLERMONT -  
Evelyne ANDRÉ - Michèle ORDRONNEAU

APPEL D'OFFRES - MARCHÉS À  
PROCÉDURE ADAPTÉE - DÉLÉGATION  
SERVICE PUBLIC

**Titulaires : Patrice GENDRONNEAU - Damien FORGERIT - Daniel TEILLET**

**Suppléants : Patricia BAUD - Vincent BARAQUIN - Patrice GUYON**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

**Président : Vincent JULES**

Membres : Jeanne ROMÉ - Patricia BAUD - Amélie DELAVERGNE -  
Laëtitia GAUVRIT - Patrice GENDRONNEAU - Damien FORGERIT -  
Thierry COUILLAUD - Vincent BARAQUIN

## PERMANENCE DES ADJOINTS EN MAIRIE

### **M. GENDRONNEAU Patrice**

Vice-Président de la commission : Finances - Développement économique - Commerce Artisanat - Agriculture

LUNDI ET JEUDI  
DE 9H30 À 12H

### **Mme BAUD Patricia**

Vice-Présidente de la commission : Urbanisme - Bâtiments publics - Cimetières - Environnement urbain et extérieur - Salle Othello

MARDI  
DE 10H À 12H

### **M. COULLAUD Thierry**

Vice-président commission : Communication - Vie Associative - Affaires scolaires - Restaurant scolaire - Camping - Piscine

MERCREDI  
DE 9H À 12H

### **Mme DELAVERGNE Amélie**

Vice-présidente commission : Culture - Fêtes et cérémonies - Tourisme

UNIQUEMENT  
SUR RENDEZ-VOUS

### **M. FORGERIT Damien**

Vice-président commission : Voirie - Réseaux Eau - Assainissement - Eclairage public  
Vice-président commission : Sports - Installations sportives et de loisirs

SAMEDI  
DE 10H À 12H

### **Mme GAUVRIT Laëtitia**

Vice-présidente commission : Enfance - Jeunesse - Conseil des Enfants - Conseil des Sages

UNIQUEMENT  
SUR RENDEZ-VOUS

**Malgré les permanences, il est fortement conseillé de prendre rendez-vous avec les élus.**

## COMMUNICATION



Scan me

**NOUVEAU** : La commune est désormais sur Facebook !

Inscrivez-vous à la page « Mairie de Mareuil sur Lay Dissais » pour avoir toutes les informations de votre commune.



Toujours présent sur le web avec notre site internet :

**WWW.MAREUILSURLAY.FR**



La commune communique aussi en version papier avec les six panneaux d'affichage où sont indiqués toutes les informations générales ainsi que les activités des associations Mareuillaises.

JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
J 1	S 1	M 1	J 1	M 1	V 1	J 1	D 1	M 1	F 1	M 1	J 1
J 2	D 2	M 2	J 2	M 2	V 2	J 2	D 2	M 2	F 2	M 2	J 2
V 3	L 3	M 3	J 3	M 3	V 3	J 3	D 3	M 3	F 3	M 3	J 3
S 4	M 4	M 4	J 4	M 4	V 4	J 4	D 4	M 4	F 4	M 4	J 4
D 5	L 5	M 5	J 5	M 5	V 5	J 5	D 5	M 5	F 5	M 5	J 5
L 6	M 6	M 6	J 6	M 6	V 6	J 6	D 6	M 6	F 6	M 6	J 6
M 7	V 7	M 7	J 7	M 7	V 7	J 7	D 7	M 7	F 7	M 7	J 7
M 8	S 8	M 8	J 8	M 8	V 8	J 8	D 8	M 8	F 8	M 8	J 8
J 9	L 9	M 9	J 9	M 9	V 9	J 9	D 9	M 9	F 9	M 9	J 9
V 10	M 10	M 10	J 10	M 10	V 10	J 10	D 10	M 10	F 10	M 10	J 10
S 11	L 11	M 11	J 11	M 11	V 11	J 11	D 11	M 11	F 11	M 11	J 11
D 12	M 12	M 12	J 12	M 12	V 12	J 12	D 12	M 12	F 12	M 12	J 12
L 13	V 13	M 13	J 13	M 13	V 13	J 13	D 13	M 13	F 13	M 13	J 13
M 14 Ferie	S 14 Ferie	M 14	J 14	M 14	V 14	J 14	D 14	M 14	F 14	M 14	J 14
M 15	D 15	M 15	J 15	M 15	V 15	J 15	D 15	M 15	F 15	M 15	J 15
J 16	L 16	M 16	J 16	M 16	V 16	J 16	D 16	M 16	F 16	M 16	J 16
V 17	M 17	M 17	J 17	M 17	V 17	J 17	D 17	M 17	F 17	M 17	J 17
S 18	L 18	M 18	J 18	M 18	V 18	J 18	D 18	M 18	F 18	M 18	J 18
D 19	M 19	M 19	J 19	M 19	V 19	J 19	D 19	M 19	F 19	M 19	J 19
L 20	V 20	M 20	J 20	M 20	V 20	J 20	D 20	M 20	F 20	M 20	J 20
M 21	S 21	M 21	J 21	M 21	V 21	J 21	D 21	M 21	F 21	M 21	J 21
M 22	L 22	M 22	J 22	M 22	V 22	J 22	D 22	M 22	F 22	M 22	J 22
J 23	M 23	M 23	J 23	M 23	V 23	J 23	D 23	M 23	F 23	M 23	J 23
V 24	L 24	M 24	J 24	M 24	V 24	J 24	D 24	M 24	F 24	M 24	J 24
S 25	M 25	M 25	J 25	M 25	V 25	J 25	D 25	M 25	F 25	M 25	J 25
D 26	V 26	M 26	J 26	M 26	V 26	J 26	D 26	M 26	F 26	M 26	J 26
L 27	S 27	M 27	J 27	M 27	V 27	J 27	D 27	M 27	F 27	M 27	J 27
M 28	L 28	M 28	J 28	M 28	V 28	J 28	D 28	M 28	F 28	M 28	J 28
M 29	M 29	M 29	J 29	M 29	V 29	J 29	D 29	M 29	F 29	M 29	J 29
J 30	V 30	M 30	J 30	M 30	V 30	J 30	D 30	M 30	F 30	M 30	J 30
V 31	S 31	M 31	J 31	M 31	V 31	J 31	D 31	M 31	F 31	M 31	J 31

**Sacs jaunes**  
Le mercredi (semaines paires)  
Sortez votre sac la veille de la collecte

**Ordures ménagères**  
Tous les mercredis  
Le Champ Marc  
Tous les vendredis  
Sortez votre bac la veille de la collecte

**En cas de jour férié,**  
les collectes sont décalées au lendemain (sauf le lundi de Pentecôte)

# RAPPELS (TOYENS)

## RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

- Le bac OM ainsi que les sacs jaunes doivent être déposés la veille au soir pour un ramassage le lendemain matin.
- Le bac OM doit impérativement être rentré le soir même. Ne pas le laisser sur le trottoir, lieu public, pour une question de sécurité.

Documents disponibles en version papier en Mairie

Une question ? Contactez le service Gestion des déchets  
02 49 58 00 99  
dechets@sudvendeeilitoral.fr  
www.cc-sudvendeeilitoral.fr

## TRI, LE BON RÉFLEXE

### POINT SUR LE TRI :

- Les sacs jaunes doivent contenir uniquement des emballages, des films plastiques et des bouteilles ou flacons plastiques.
- Les bacs OM avec le couvercle marron doivent contenir uniquement les sacs noirs contenant les ordures ménagères.
- Les bouteilles de verre, les journaux et autres papiers sont à déposer dans les containers prévus à cet effet se trouvant : rue de Fontenay, à la déchetterie, rue du bois et rue des acacias (en face Intermarché).

### SACS JAUNES

- ▶ N'imbriquez pas vos emballages les uns dans les autres
- ▶ Inutile de laver vos emballages
- ▶ Les gros cartons (bruns) sont obligatoirement à déposer en déchèterie

### COLONNE VERRE

- ▶ Enlevez les bouchons et couvercles (papier et aluminium avec les emballages)
- ▶ Ajoutez en déchèterie le vaisselle, les verres à boire, les miroirs, les miroirs...

### COLONNE PAPIER

- ▶ Retirez les films plastiques enveloppant les revues (à mettre avec les emballages)

LA NOUVELLE VERSION DE NOTRE APPLICATION

NOUVELLE VERSION

Trivalis

CITEO

La carte des Points d'Apports Volontaires est à retrouver sur [www.cc-sudvendeeilitoral.fr/Collectes-et-dechetteries](http://www.cc-sudvendeeilitoral.fr/Collectes-et-dechetteries)

## LES BONS GESTES À RETENIR !



**DEJECTIONS CANINES INTERDITES**

**Déjections canines interdites** aussi bien sur la chaussée, les trottoirs, les espaces verts, sur les passages piétonniers...

- Les animaux doivent être tenus en laisse dans les lieux publics.
- Avant de se coucher merci de ne pas lâcher les chiens pour satisfaire à leurs besoins.
- Propriétaires d'animaux, ramasser les déjections, ça n'a rien de désobligeant.



### Masques sur la voie publique - COVID 19 :

Compte tenu de la crise sanitaire dans laquelle nous sommes, le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics : commerces, administrations, banques...

Cependant il est formellement **interdit de jeter son masque dans la nature.**

Le virus est toujours présent et il circule de plus en plus, soyez vigilants !

**Le COVID 19 est l'affaire de tous, alors respectons les règles !**

Nous comptons sur le civisme des Mareuillais pour appliquer ces consignes.